



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/388
7 décembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

313ème séance plénière

PC Journal No 313, point 6 de l'ordre du jour

DECISION No 388
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DE L'OSCE A EREVAN

Le Conseil permanent décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan jusqu'au 31 décembre 2001.